

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

Paris, le 21 février 2017

Déclaration liminaire Comité technique spécialisé DRAAF - DAAF - DRIAAF du 21 février 2017

Madame la Présidente,

« État des troupes », ambiance générale

Dans les DRAAF fusionnées, même si l'organisation des unes et des autres s'est améliorée, la charge de travail et les modes de fonctionnement restent extrêmement lourds, particulièrement dans les DRAAF XXL.

De nombreux collègues, et ce quel que soit le niveau hiérarchique, sont fatigués, épuisés, certains sont en burn-out. Cette situation nous inquiète au plus haut point quand on sait que les effectifs vont continuer à diminuer alors que nous travaillons à flux très tendu et que le pire serait donc à venir.

Les équipes sont à cran, la tension est palpable dans les services, les conditions de travail continuent à se dégrader. Les difficultés s'accentuent aussi pour le suivi des formations. L'offre est là mais le temps manque pour y participer. FO demande que les agents puissent effectivement suivre les formations dont ils ont besoin. C'est une des conditions de la réussite de la fusion et des évolutions qu'elle implique.

Moyens de communication / Nouvelles technologies

Concernant les moyens de communication, nous notons la bonne volonté du MAAF d'avancer en développant les nouvelles technologies mais nous nous interrogeons sur les délais trop lents de mise en œuvre.

* Webconférence de poste à poste

La technologie est visiblement prête, elle correspond à notre demande et doit être accessible rapidement à tous. Elle facilitera les relations entre les agents dans la communauté de travail.

Quel est le calendrier de déploiement national ?

Sur cette technologie et sur le sujet de la formation initiale et continue, nous serons cependant vigilants à ce qu'il n'y ait pas de dérive à terme et qu'elle ne se substitue pas progressivement à la formation en présentiel à laquelle FO est attachée.

* Organisation des serveurs / Dossiers partagés entre sites

Toutes les DRAAF n'en sont pas au même stade alors que la fin du déploiement était fixée à fin 2016. Nous espérons maintenant que le bénéfice du domaine unique, permettant le partage de fichiers, sera étendu à tous rapidement. Il est indispensable, particulièrement lorsqu'un pôle a des agents sur plusieurs sites.

Gestion RH

Alors que l'attention portée aux agents et la bonne gestion RH de proximité sont essentiels, nos collègues en charge de ces missions n'arrivent plus, malgré leur bonne volonté, à faire face à la demande des agents et à la charge de travail.



Il s'en suit des retards et des dysfonctionnements préjudiciables. **FO** demande que nos secrétariats généraux soient dotés des moyens adéquats. Ce doit être une de vos priorités d'autant que la mise en œuvre difficile du RIFSEEP et du PPCR vient aggraver les difficultés.

L'évolution des effectifs en DRAAF, DAAF, DRIAAF

Alors qu'une première réduction des effectifs est déjà programmée d'ici à 2019 (dont les DRAAF doivent en supporter les 2/3), la période pré-électorale du moment ajoute à l'incertitude sur les moyens dont les services disposeront demain. Nos collègues s'inquiètent vivement sur l'avenir de leurs missions. Pouvez-vous les rassurer ?

Le télétravail

Le SRH a-t-il donné des consignes de cadrage national aux directeurs (quota de nombres d'agents autorisés et ou quota de nombre de jours/agent, statut des agents concernés) ?

Autant de directions, autant d'approches différentes et beaucoup de réticences dans plusieurs directions alors que la note de service est à nos yeux déjà restrictive.

FO demande que cette nouvelle modalité d'organisation du travail se fasse dans la confiance entre la direction et les agents et soit ouverte aussi largement que possible.

Achat de matériels et équipements divers

Les nouveaux équipements achetés dans le cadre du marché interministériel n'apportent pas partout la satisfaction attendue et compliquent le travail des agents (ex : imprimantes) . Il nous est rétorqué qu'il n'est pas possible de réaliser ces achats en dehors de ce marché sauf à subir des pénalités. Qu'en est-il exactement ?

Point 4 de l'ordre du jour sur « la méthode de revue participative des processus »

Nous avons des difficultés de compréhension quant au vocabulaire «abscons » utilisé. Exemple : « elle favorise la transversalité entre services. Elle passe par la recherche et la confrontation permanentes et constructives des points de vue hétérogènes pour stimuler la construction de solution ad hoc ».

Pourriez-vous éclairer notre lanterne?

Merci de votre attention.

